



Comité Technique Ministériel
20 mai 2020
Déclaration du SNALC

Monsieur le Ministre,
Mesdames et Messieurs les représentants de l'administration,
Mesdames et Messieurs les membres élus du Comité Technique Ministériel,

Alors que seule une faible minorité d'élèves est revenue dans les écoles primaires ainsi que dans les collèges en zone verte, le SNALC continue d'affirmer que l'année scolaire au sens plein du terme s'est arrêtée mi-mars. La continuité pédagogique, dans laquelle les personnels continuent de s'investir avec sérieux, demeure un pis-aller nécessaire pour plus de 80% des élèves chaque jour. Quant au volontariat des familles, il acte bien le fait que ce qui rouvre, ce n'est pas l'École de la République, mais un accueil amélioré. Il eût été plus simple de l'admettre dès le départ, d'établir des critères de priorité, et de suivre l'avis du Conseil Scientifique. Le SNALC continue de demander l'ouverture rapide de groupes de travail pour préparer la rentrée de septembre, ce qui devrait constituer la priorité de toutes les priorités.

Les agents font au mieux pour respecter et faire respecter l'imposant protocole sanitaire. Parmi les entorses régulièrement signalées, il est très souvent demandé aux collègues de procéder eux-mêmes au lavage des deux à quatre masques mis à leur disposition. Pourtant, le protocole précise bien que « *le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse met donc à disposition de ses agents en contact direct avec les élèves au sein des établissements des masques dits « grand public » de catégorie 1, à raison de deux masques par jour de présence dans les établissements* ». Le SNALC demande donc que l'employeur mette réellement à disposition deux masques par jour et par agent, et n'oublie aucun personnel.

Le SNALC veut revenir rapidement sur l'arlésienne de l'oral de français. Au-delà de la question sanitaire, il va bien falloir finir par reconnaître que les élèves n'ont pu y être correctement préparés, et annoncer l'annulation de l'épreuve. Il ne s'agit pas ici de préférer Netflix à *Phèdre*, mais de faire preuve de raison quant à la passation d'une épreuve complexe. Sans méchanceté aucune, le SNALC invite le ministre à éviter de penser que *tout l'afflige et lui nuit et conspire à lui nuire* (acte I scène 3) et que *pour sauver son honneur combattu, il faut immoler tout et même la vertu* (acte I scène 5).

Enfin, le SNALC demande qu'une solution plus acceptable soit trouvée pour les admissibles des concours internes. De façon pragmatique, ces oraux en septembre/octobre posent de sérieux soucis. Le SNALC a réclamé en audience de faire passer les oraux en juillet comme pour les admissibles des concours externes dont les épreuves écrites ont déjà eu lieu. La situation est exceptionnelle : il est important d'en tenir compte et de sécuriser les candidats admissibles. Le SNALC en profite pour signaler que, dans cette période très difficile, beaucoup de dossiers ont pu être étudiés et discutés de façon sérieuse et intelligente avec les services du ministère. Nous demandons donc à l'administration de faire preuve ici d'aménité et de bienveillance. C'est dans l'intérêt de tout le monde.

Je vous remercie.